

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LEON XIII



FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

POUR LE CANADA

Un an...\$1.00 Six mois...\$0.50

POUR LES ETATS-UNIS

Un an...\$1.50 Six mois...\$0.75

POUR L'EUROPE

Un an...\$1.50 Six mois...\$1.00

Les abonnements sont payable d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arriérés.

Ceux qui changent d'adresse doivent nous donner l'ancienne adresse et la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à L'IMPARTIAL Tignish, Ile du Prince Edouard

L'IMPARTIAL

Tignish, Mardi, 19 septembre 1911

LA RECIPROCITE

On a donné une si grande importance aux profits et aux avantages considérables que comporte le projet de réciprocité pour les agriculteurs canadiens particulièrement, qu'il pourrait y avoir quelque danger maintenant, à ce que les consommateurs des villes perdent de vue la grande importance que présente pour eux la mesure proposée.

Faisons remarquer tout d'abord que cela va avoir pour effet d'allonger de beaucoup les saisons et de diminuer les prix, en raison de la concurrence ouverte.

On a toujours considéré dans notre pays, les fruits hâtifs et les légumes de printemps, comme des aliments luxueux à une époque de l'année, où ces fruits, tels que les tomates et les fraises sont aussi nécessaires que n'importe quel autre aliment.

On se demande avec raison, pourquoi ces fruits ne seraient trouvés que sur la table du riche, à certaines époques de l'année, alors qu'en d'autres raisons, ils forment le menu du pauvre, aussi bien que du riche.

L'existence des hauts tarifs en est tout simplement la cause. Est-il besoin d'ajouter logiquement que l'abolition des droits sur les produits naturels alimentaires sera des plus favorables tout aussi bien aux pauvres qu'aux riches, tout en ayant pour effet de les faire participer tous deux aux énormes ressources que présente la Nouvelle Angleterre.

La nature et la Providence ne se sont elles pas plu sur le territoire américain à répandre à l'envie leurs largesses, pour donner aux habitants de ce continent une table superbes, en fait de fruits et de végétaux.

Ainsi le blé de première qualité pousse avec abondance dans la Saskatchewan et le Manitoba.

Puis le maïs croit aussi bien dans l'Illinois, l'Indiana, le Kansas l'Iowa et le Missouri. Et d'un autre côté les fruits et les légumes sont récoltés avec abondance, dans une saison de l'année dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Durant une autre saison ils poussent dans les états américains du centre alors qu'ils poussent aussi dans une troisième saison, dans les

chauds états du sud. L'on voit avec évidence par là que nous du Canada, nous pouvons jouir d'un approvisionnement de produits naturels beaucoup plus abondants, et dans un temps plus long, en faisant disparaître les droits élevés, qui empêchent naturellement ces produits d'entrer aujourd'hui au Canada.

Puis le producteur, lui, ne serait-il pas suffisamment récompensé par l'accroissement de la consommation, par l'agrandissement considérable des marchés, et par le prolongement des saisons?

Voilà maintenant un peu ce que veut dire la Réciprocité pour les ménagères particulièrement. Il est de toute évidence qu'elle fera disparaître la taxe sur le poulet; soit donc une réduction de 30 pour cent. Puis le droit sur les légumes frais disparaît aussi, ce qui constitue une diminution de 50 pour cent.

Ce n'est pas tout, car la Réciprocité enlèvera aussi les droits suivants que nous payons aujourd'hui:

40 cents sur un baril de pommes; 50 cts sur un minot de poires; \$1.00 sur cent livres de pêches; 2 cents par lb, sur les raisins; 25 pour cent, sur la totalité des autres produits.

On sait aussi qu'il est des saisons où il nous est presque impossible, au Canada, de nous procurer des oeufs. Avec la Réciprocité nous pourrions alors bénéficier avec avantage de l'abolition d'un droit de trois cents par douzaine d'oeufs, que nous ferons venir des Etats-Unis.

Et il en sera ainsi pour les poissons de toutes sortes, le bœuf et le jambon; les viandes en boîtes et le poulet en conserves, les légumes en conserves, les céréales.

N'est-ce pas là autant de réductions dont profitera largement la ménagère canadienne, avec la mise en vigueur du beau et grand projet de Réciprocité, entre le Canada et les Etats-Unis.

Ce sera là l'oeuvre bienfaitrice du grand canadien français qui dirigeait avec tant de vigueur et d'habileté les destinées du Canada, Sir Wilfrid Laurier.

La Veritable Education

L'éducation n'est pas fait quand les exercices physiques ont donné à l'enfant la force et la souplesse des membres: que serait une société composée d'athlètes et de jongleurs?

La science même ne constitue pas l'éducation on peut être savant et demeurer un malhonnête homme. Les connaissances étendues se rencontrent souvent avec la bassesse des idées et des sentiments. Ce n'est pas que le savoir soit ennemi de la haute éducation; il la facilite au contraire; mais il ne la fait pas.

La force de la volonté le courage dans les combats, la persévérance dans les entreprises, etc., tout cela touche de près à l'éducation mais cela ne suffit pas. Il n'est pas rare de voir de grands courages mis au service du mal.

La véritable éducation, la seule qui mérite ce beau nom c'est celle qui développe simultanément les facultés physiques intellectuelles et morales de l'homme mais qui surtout lui met la vérité dans l'esprit et la vertu dans le coeur: la religion seule accomplit cette dernière chose aussi sans religion pas d'éducation.

Nulle part la religion n'est aussi nécessaire qu'à l'école: c'est là que s'ouvre la raison de l'enfant. Si la religion ne tient aucune place dans l'enseignement qu'elle estime en aura-t-elle. Il prendra pour des naïvetés ce qu'il apprendra sur les genoux de sa mère enlève la religion de la classe, vous la faites tomber dans le mépris ou dans l'oubli. L'enfant suppose qu'on lui dit

LA RECIPROCITE

Ce que l'on peut attendre légitimement

On entend parfois dans les villes des gens se demander: "Mais qu'est-ce que la réciprocité fera pour nous? Si les cultivateurs peuvent vendre leurs produits aux Etats-Unis, nous aurons aussi à les payer plus cher".

Le raisonnement est plus que spécieux, et il mérite une sérieuse considération.

Lorsque la politique protectionniste fut proposée en 1878, les cultivateurs demandaient aussi: "Qu'est-ce que la protection va faire pour nous? Nous aurons à payer plus cher ce que nous achèterons et le prix de nos produits sera toujours fixé par le marché mondial, où toutes les nations du monde nous font une libre concurrence".

Les manufacturiers ont répondu alors aux cultivateurs: "Si vous avez pour vos instruments aratoires, vos voitures, vos harnais, votre huile de pétrole etc., etc., cela sera compensé dans la suite par la création d'un marché local où vous pourrez vendre une grande partie de vos produits à l'abri de la concurrence étrangère."

Et les cultivateurs ont bénévolement accepté. Ils n'y ont peut-être pas trouvé tout l'avantage compensateur qu'on leur faisait entrevoir, mais enfin par patriotisme, ils ont consenti à se laisser taxer pour permettre à l'industrie de s'implanter dans le pays. Et, même aujourd'hui, ils ne demandent pas que la protection soit enlevée à l'industrie; tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on leur permette d'élargir leur marché, le marché local étant loin d'être suffisant pour écouler leurs produits.

Ils auraient droit, par conséquent de dire aux habitants des villes: "Nous avons consenti à nous taxer pour vous, c'est à votre tour à vous laisser taxer pour nous."

Et ce ne serait que juste: mais il ne vont pas jusque là. Car les habitants des villes n'ont pas à craindre un renchérissement réel des prix moyens des produits agricoles qu'ils consomment.

La convention douanière permet l'importation en franchise au Canada d'une foule de denrées alimentaires que les cultivateurs canadiens ne produisent pas ou n'ont à vendre qu'à certaines époques de l'année. Et les consommateurs de la ville bénéficieront de l'abolition des droits sur ces denrées, droits qui, d'après la moyenne actuelle des importations, représentent une somme annuelle de \$4,000,000, économisée aux consommateurs canadiens.

Nous avons donné déjà de nombreux exemples de la manière dont la réciprocité, en régularisant les prix d'un bout de l'année à l'autre, serait l'avantage des consommateurs des villes. Enumérons en passant quels articles qu'en certaines saisons, les citoyens des villes paieront beaucoup moins cher qu'aujourd'hui, sans que les cultivateurs y perdent rien.

Les oeufs, les pommes de terre, les légumes frais, choux, oignons, laitue, tomates etc., les fruits, fraises, prunes, abricots, pêches etc., certaines viandes, certaines conserves enfin une foule de choses que le citadin est habitué, à certaines saisons, à payer des prix de fantaisie.

Voilà les avantages directs de la convention Taft-Fielding pour le consommateur des villes.

Mais le principal croyons nous est un avantage indirect, mais parfaitement appréciable et très important.

Pour les ouvriers: les produits de leur travail se vendent à peu près exclusivement dans le pays: la demande en est réglée par les besoins, surtout de la population agricole qui forme 70 p. c. de la population totale. La réciprocité, en augmentant la richesse de la population augmente nécessairement son pouvoir d'achat, ses moyens de dépenses.

L'expérience nous prouve en effet que, lorsque les récoltes sont bonnes, les affaires industrielles vont bien, le travail est abondant et bien payé. Si les récoltes manquent, l'industrie languit et les salaires baissent.

Donc en augmentant la richesse, le bien être, le pouvoir d'achat les moyens de la classe agricole, la réciprocité assure à l'ouvrier plus de salaires.

Car tout l'argent qui nous viendra des Etats-Unis, par la vente de nos produits trouvera, un chemin jusqu'à nos villes, pour y payer le travail des ouvriers de nos industries.

Ce qui vient d'être dit des ouvriers s'applique naturellement tout au tant aux patrons dont les bénéfices seront plus forts; au commerce dont les affaires seront plus actives et rémunératives; aux hommes de profession dont la clientèle sera plus à même de payer les honoraires.

Car tout s'enchaîne dans la vie économique; et si la base est prospère; toutes les autres classes s'en ressentent et vice versa.

Les citoyens des villes, donc, dont tout aussi intéressés que les cultivateurs à l'acceptation de la convention Taft-Fielding; l'hostilité à cette convention n'est basée que sur une fausse conception que quelques manufacturiers ont de leurs intérêts privés et sur un sentiment déraisonné de partisanerie politique qui est prêt à sacrifier l'intérêt général du pays à l'ambition du pouvoir.

l'essentiel et que ce qu'on néglige n'est que bagatelle. Si les choses religieuses avaient quelque importance, dira-t-il les lui cacheraient-on à l'école.

Parents chrétiens n'oubliez pas que vous répondez devant Dieu de l'âme de vos enfants donnez leur ou faites leur donner une instruction suffisante mais inspirez leur pardessus tout le respect et le goût des choses religieuses.

Vous obtiendrez tout cela en confiant vos enfants à nos écoles paroissiales.

A. V.

TOUJOURS INFATIGABLE

Le vieux chef libéral sans prendre un instant de repos, parcourt le pays moissonnant des acclamations et des triomphes.

Partout sur son passage, il soulève l'admiration des foules, l'enthousiasme des masses par sa vigueur et son énergie.

PIE X ET BOSSUET

Une lettre du Pape a Mgr Marbeau, eveque de Meaux.

Le cardinal Merry del Val vient d'adresser, au nom du pape, la lettre suivante à Mgr Marbeau, évêque de Meaux, à propos des prochaines fêtes pour l'inauguration du monument érigé dans la cathédrale de Meaux.

Ce document est écrit en français et publié dans les "Acta Apostolicae Sedis."

"Monsieur, "Notre saint père le pape Pie X applaudit de grand coeur au noble projet que vous avez conçu d'inaugurer avec solennité le monument élevé dans l'église cathédrale de Meaux à la très illustre mémoire de Bossuet, grâce à la pieuse initiative de S. G. Mgr de Briey et au généreux concours des catholiques de France et des autres nations.

"Sa sainteté ne peut que se réjouir du couronnement d'une entreprise déjà louée et encouragée par le souverain pontife Léon XIII, dans sa lettre du 4 décembre 1900 au cardinal Perraud. Avec son prédécesseur d'heureuse mémoire, le saint-père se félicite des honneurs qui vont être rendus au grand évêque, qui mérita d'être appelé: "l'Aigle de Meaux", et dont le génie chrétien fut la gloire de la France et, l'on peut dire, de l'humanité tout entière.

"C'est avec raison que votre grandeur veut convier à la fête prochaine avec solennité les catholiques français, les évêques et les corps savants; les uns et les autres seront à leur place auprès des cendres de ce pontife, pasteur zélé de son peuple, et, tout ensemble, l'honneur des lettres chrétiennes. Les uns

et les autres méditeront avec fruit les enseignements de celui qui, après avoir rappelé aux passants de la terre, avec l'incomparable éloquence de sa parole, les grandes et terribles leçons de la Providence, savait se faire petit avec les petits, pour catéchiser les humbles et les pauvres, et distribuer à tous le pain de la vérité.

"Au pied de ce monument, fidèles et pasteurs apprendront à aimer davantage la divine vérité de l'Eglise et sa hiérarchie. Les défenseurs du dogme se rappelleront les arguments invincibles des immortels ouvrages de ce docteur, qui dépensa sa vie à défendre la doctrine catholique. Les incroyants eux-mêmes ne pourront pas se soustraire à une salutaire émotion, en face de noble génie, qui a élevé la raison humaine jusqu'à sa plus haute perfection, et qui n'a pas craint de rehausser la sublimité de son intelligence en adjuvant de plein coeur aux enseignements et aux divins préceptes de la foi.

"D'avance, à tous ceux qui, sur votre appel et votre invitation, prendront part à cette fête; membres du clergé et de l'épiscopat, représentants des sciences et des lettres, le souverain pontife accorde bien volontiers, ainsi qu'à votre grandeur et à ses diocésains, la bénédiction apostolique.

"Je suis heureux de saisir cette occasion pour vous renouveler, monseigneur, les assurances de mon parfait dévouement en Notre Seigneur.

"R. card. Merry del Val."

RAPPORT OFFICIEL DE L'ELECTION DE 1908 DANS LE COMTE PRINCE

Table with 4 columns: Candidate Name, Votes, and two other columns. Lists candidates like Nail pond, Tignish, etc., and their respective vote counts for the year 1908.

LES EMEUTES EN ITALIE

La ville de Massafra en Suisse ou les habitants ont brûlé l'hôpital des cholériques et traîné dans la rue les malades en quarantaine, a été placée sous la loi martiale.

Des sentinelles gardent les portes de toutes demeures, où il y a des malades ou des personnes mortes du choléra. Elles veillent à ce qu'aucune personne non autorisée entre ou sorte. Des patrouilles circulent dans les rues.

On a arrêté un grand nombre de personnes soupçonnées d'avoir contribué à enlever de l'hôpital des malades en observation.

Dans plusieurs autres villes d'Italie, on signale des troubles graves, dus toujours aux mesures de précaution prises par ordre du gouvernement pour enrayer l'épidémie.

En certains endroits les docteurs, suspects d'avoir administré du poison à leurs malades ont été attaqués au chevet même des patients et mis à mort avant que les soldats aient pu venir à leur secours.

La prohibition dans le Maine

Voici le résultat officiel du vote sur la question de prohibition dans le Maine. Pour le rappel de la loi, 60,278, contre le rappel de la loi, 60,437. Majorité contre le rappel 159. Il est donc décidé que le Maine gardera sa loi de tempérance.

J. A. JOHNSTON, M. D., C. M. Médecin-Chirurgien TIGNISH, ILE DU P E